



Le SNJ-CGT demande à la direction de la souplesse dans la prise des congés de Noël

Les vacances de Noël-Nouvel an de cette année tombent à cheval entre deux semaines : celle du lundi 25 décembre et celle du 1er janvier. Or à l'AFP, il est courant parmi les salariés, et notamment les journalistes, d'avoir à choisir entre "sacrifier" Noël OU le jour de l'an en travaillant à l'une de ces deux dates. Les services doivent donc s'organiser en conséquence pour que la prise de congés se fasse de la manière la plus fluide et équitable possible. Sauf que les congés de 2023 doivent théoriquement tous être posés avant le 31 décembre de l'année en cours au risque sinon d'être perdus, sans compensation, au-delà de cette date.

S'il est essentiel que tous les salariés prennent bien tous leurs jours de congés en profitant d'un repos – et d'une déconnexion ! – bien mérités, nous demandons à la direction une souplesse exceptionnelle en permettant la pose de "congés de 2023" sur la semaine du 1er janvier (du mardi 2 au vendredi 5 janvier 2024). Sans puiser dans leur compteur de "jours de 2024" donc.

Cette mesure éviterait d'avoir des bureaux et services totalement déplumés fin décembre et en sureffectif début janvier. Ou d'avoir des tensions inutiles entre salariés montés les uns contre les autres : les "chanceux" pouvant épuiser leur stock de jours la dernière semaine de décembre quand d'autres devront déjà puiser dans leur nouveau compteur la semaine suivante.

Dans plusieurs services, la répartition des congés de Noël a déjà commencé, et les retours sont disparates et inégalitaires : tandis que certains chefs "autorisent" de poser des jours 2023 sur la première semaine de 2024, d'autres refusent fermement. Si certains y ont droit, ce doit être le cas partout !

Le SNJ-CGT, qui a reçu de nombreuses demandes dans ce sens de la part de salariés, espère que la direction, qui affiche le « bien-être au travail » comme l'une de ses priorités, l'acceptera.

Paris, le 25 septembre 2023